



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090539

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/07/2025 17H01 C:025094 I:39220
V/REF : 1019280
V/Email reçu le Vendredi 11/07/2025 a 17H01

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 07794
IMMEUBLE : TERRES CARREL -7794
1348, CHEMIN DU GRAND TILLEUL
RESDA (RES.SENIOR)
01390 MIONNAY

Vaulx en Velin, le 11 Septembre 2025

Référence Marché: M_231060001-1

LOCALISATION : ALLEE N1348 CHEMIN DU GRAND TILLEUL - CONTACTER MME FOSSIER (MAITRESSE DE MAISON) TEL *06 48302786*

LES LOGEMENTS CONCERNES :

- 1001 = MONSIEUR PIERRE ARENSMA TEL *06 81559235*
- 1011 = MADAME MONIQUE TERRIER TEL *06 08455534*
- 1021 =MADAME ANNIE BRUNEL TEL *06 62028668*

MOTIF : INTERVENIR POUR LE CURAGE COLONNE EU DES LOGEMENTS 1001, 1011, ET 1021 (LES OCCUPANTS DES LOGEMENTS 1001, 1011, ET 1021 SIGNALENT DE GROSSES DIFFICULTÉS AVEC LES ÉVACUATIONS CÔTÉ CUISINES)

Donneur d'ordre : Mme F. DESROCHES

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression.

LE 15/07 A 14H00 :
PRISE D'INFORMATION AUPRES DU TECHNICIEN SUR PLACE
- PREPARATION DE CHANTIER

LE 24/07 A 11H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
OUVERTURE D'UNE TRAPPE DE VISITE
CURAGE HAUTE PRESSION DE 9ML DE COLONNE DEPUIS LA TRAPPE DE VISITE
CONTROLE DU BON ECOULEMENT
FERMETURE DE LA TRAPPE DE VISITE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 25/07/25 a 08H55 Mme F. DESROCHES



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090539

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
0,50	CU0001-H(s)curage>1er tampon coll 15/07	5	182,97	91,48
6,50	CU0001-H(s)curage>1er tampon collect. Jr	7	182,97	1189,30
TOTAL H.T.				1280,78
T.V.A. a 10,00%				128,07
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1408,85</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1019280 du 11/07/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE

LES TERRES DU CARREL

1348 Chemin du Grand Tilleul

01390 MIONNAY

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

02-EE-2230-ENT-61567100

Marché : M - 231060001-1

07794-00001-00001 1348 Chemin du Grand Tilleul

Délai

Date limite exécution : 26/07/2025

Observations

Maîtresse de maison sur place :

Madame Elodie FOSSIER 06/48/30/27/86

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Curage colonne EU des logements 1001, 1011, et 1021 - Les occupants des logements 1001, 1011, et 1021 signalent de grosses difficultés avec les évacuations côté cuisines - 1001 = Monsieur Pierre ARENSMA06/81/55/92/35 - 1011 = Madame Monique TERRIER 06/08/45/55/34 - 1021 = Madame Annie BRUNEL 06/62/02/86/68	1,00	182,97	182,97	18,30	201,27
				Total H.T.	182,97
				Total TVA	18,30
				Total TTC	201,27

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DESROCHES Florence le 11/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement

☐ des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux : ☒ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1348 Chemin du Grand Tilleul 01390 MIONNAY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

- ☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

- ☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ intérieures
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **11/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019280